

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 2 février 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/02/02-1/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180202-Imc100000016850-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2018

Réception Préfet : 09/02/2018

Publication RAAD : 09/02/2018

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : GUYARD Jérôme

OBJET : Contrats ruraux (CoR).

Le Département et la Région Ile-de-France ont adopté fin 2016 un nouveau règlement pour les contrats ruraux. Ce dispositif contractuel prévoit d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 2000 habitants ainsi que les syndicats intercommunaux de moins de 3000 habitants. 8 contrats vous sont proposés pour validation : Bernay-Vilbert, Courtomer, Dhuisy, Hondevilliers, Isles-les-Villenoy, Nanteuil-sur-Marne, Saint-Ouen-en-Brie et Soisy-Bouy.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 200-16 en date du 17 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 en date du 15 décembre 2016, relative à l'approbation d'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences relative au dispositif « nouveau contrat rural » avec la Région-Ile-de-France et au règlement du nouveau contrat rural,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 200-16 en date du 17 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU les délibérations du Conseil régional d'Ile-de-France n° CP 2017-542 en date du 22 novembre 2017 et n° CP18-038 en date du 24 janvier 2018 et, relatives à l'approbation des projets de CoR cités ci-après,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les contrats ruraux avec les communes de Bernay-Vilbert, Courtomer, Dhuisy, Hondevilliers, Isles-les-Villenois, Nanteuil-sur-Marne, Saint-Ouen-en-Brie et Soisy-Bouy et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département,

Article 2 :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 58 003,13 € à la commune de Bernay-Vilbert, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 15 843,90 € à la commune de Hondevilliers, au titre du nouveau contrat rural,

Article 3 : d'attribuer ces subventions pour un montant total de 73 847,03 € au titre des nouveaux contrats ruraux. Ce montant sera prélevé sur l'action « contrats communaux » - opération 2017 « contrats ruraux ».

Article 4 :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la commune de Courtomer, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la commune de Dhuisy, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la commune d'Isles-les-Villenois, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la commune de Nanteuil-sur-Marne, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la commune de Saint-Ouen-en-Brie, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la commune de Soisy-Bouy, au titre du nouveau contrat rural

Article 5 : d'attribuer ces subventions pour un montant total de 666 000 € au titre des nouveaux contrats ruraux. Ce montant sera prélevé sur l'action « contrats communaux » - opération 2017 « contrats ruraux »

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Jean-Jacques BARBAUX
Mme Nathalie BEAULNES-
SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a
donné pouvoir à Mme Martine
DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC qui a donné
pouvoir à Mme Isoline MILLOT
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui
a donné pouvoir à M. Jean-Louis
THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA qui a donné
pouvoir à Mme Martine
BULLOT
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-
HUSSON
M. Brice RABASTE qui a donné
pouvoir à Mme Céline
NETTHAVONGS
Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a
donné pouvoir à Mme Laurence
PICARD
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a
donné pouvoir à M. Xavier
VANDERBISE
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Jean-Jacques BARBAUX
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne